

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS N°25
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le dimanche 22 avril à 10h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 16 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARISET

ABSENTS : Edouard BOS ; Patrick HUSTACHE ; Michel JORCIN

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : projet construction gîte touristique : décision d'engagement et choix des entreprises à retenir

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les derniers éléments relatifs à la question du bornage du terrain communal, et son impact sur l'engagement ou non du projet. Compte-tenu des délais à prévoir pour un bornage préalable ou dans le cas d'un bornage judiciaire, Monsieur le Maire demande que le Conseil municipal se prononce sur l'engagement ou non du projet : soit décider du report de celui-ci une fois purgée la question du bornage, soit engager le projet avant la finalisation du bornage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'engager le projet de construction d'un gîte touristique sans attendre la finalisation du bornage, et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Compte-tenu de la décision prise d'engager l'opération, il convient de retenir les entreprises mieux-disantes sur chacun des lots, à l'issue de la consultation organisée pour l'attribution du marché n°201838286-01. Monsieur le Maire, Stéphane GIRARD, présente au Conseil municipal les conclusions de l'analyse des candidatures et offres reçues dans le cadre de la consultation pour la construction d'un gîte touristique, par la Commission d'appel d'offres de la Commune d'Oulles-en-Oisans. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir les entreprises présentées ci-dessous, pour chacun des lots, et de contractualiser avec elles à hauteur des montants respectivement présentés.

Lot	Entreprise	Montant HT
01 – Terrassement maçonnerie VRD	SARL BONATO FRANCK	99 093,67 €
02 – Étanchéité	SARL BONATO FRANCK	7 921,34 €
03 – Charpente couverture zinguerie bardage	OISANS STRUCTURE BOIS	25 406,41 €
04 – Menuiseries extérieures	Lot infructueux	
05 – Menuiseries intérieures	Lot infructueux	
06 – Plâtrerie peinture	EURO CONFORT MAINTENANCE	9 935,85 €
07 – Plomberie	SARL ANDREOLETY / PINEL	13 707,50 €
08 – Électricité	DOUCET ÉLECTRICITÉ	12 403,05 €
09 – Carrelage	SARL BONATO FRANCK	5 207,90 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de retenir les entreprises présentées ci-dessus, et de contractualiser avec elles dans la limite des montants respectivement présentés, et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



**Le Maire,
Stéphane GIRARD**

